

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.
Saumur . . . 30 fr.
Poste . . . 15
On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 JUIN 1886

UNE INDULGENCE DANGEREUSE

Huit ans de travaux forcés, cinq, six et sept ans de réclusion pour les assassins du malheureux ingénieur Watrin, voilà le châtiment prononcé par le tribunal de Rodez. Le jury a reconnu l'assassinat, écarté la préméditation, admis les circonstances atténuantes. Avec cela, le tribunal pouvait condamner les assassins à vingt ans de travaux forcés. Il a au contraire poussé l'indulgence jusqu'à la limite extrême. C'est le minimum possible qui a été appliqué. Et pourquoi? Déjà le jury s'était montré faible en écartant la préméditation. La préméditation règne au contraire dans cette sauvagerie et sanglante aventure depuis le commencement jusqu'à la fin. Il y avait des jours que les assassins menaçaient leur victime. Le tribunal a fait comme le jury, il s'est montré faible. Les juges ont eu peur, parce que le gouvernement aussi avait peur. Quand il s'agit de socialisme, la politique gouvernementale et la nouvelle magistrature perdent le nord. Il n'y aurait eu qu'un assassin, peut-être le tribunal eût-il osé se montrer sévère. Il y en avait une demi-douzaine; cela représentait presque un comité électoral! Et la loi, se faisant indulgente, n'a frappé qu'avec hésitation. Et vous verrez, dans quelques mois, que M. Grévy signera des diminutions de peines pour ces assassins que le gouvernement considère comme des condamnés politiques. Le verdict et le jugement de Rodez sont deux actes de faiblesse qui ne contribueront pas peu à achever de tourner les cervelles dans certaines couches de la classe ouvrière.

Et une société qui se défend ainsi peut s'attendre à toutes les catastrophes.

Nous sommes en droit de nous demander, dit la *France nouvelle*, si les gradins qui se trouvaient sur la sellette étaient bien les véritables et les pires assassins.

L'attitude du gouvernement, ou de ses représentants, en toute cette affaire, a vraiment été incroyable. On se demande comment ce maire Cayrade, dont l'indigne conduite a été si nettement établie et si énergiquement flétrie, est encore en fonctions! Bien mieux, il offre, à l'Hôtel de Ville, un punch aux défenseurs des accusés et aux représentants de la presse dont les feuilles applaudissent au crime! Les discours les plus révolutionnaires flambent avec le punch: M^e Laguerre, M^e Carrié, le citoyen Fournières, font assaut d'éloquence insurrectionnelle et de toasts en l'honneur de ceux que la justice condamne. Le maire applaudit, fait jouer la *Marseillaise* et riposte sur le même ton!

Il n'y a pourtant pas de milieu; Cayrade est un criminel ou un héros. Si c'est un criminel, qu'on le révoque; si c'est un héros, qu'on le décore!

AU SÉNAT

C'était hier la Grande séance. Toutes les tribunes étaient garnies, même celle de la presse. M. Journault a parlé le premier, en un langage aussi vide que déclamatoire, et, avec une insigne maladresse, dans sa dernière phrase a adjuré le Sénat de voter le projet « dans l'intérêt du Sénat lui-même. » Voilà une menace qui ne sera point perdue. M. Jules Simon va la relever.

En effet, le dernier grand orateur du parti républicain monte à la tribune.

Au début de la séance, après quelques paroles de M. Journault, membre de la minorité de la commission, M. Jules Simon prend la parole.

Dans un magnifique discours, l'orateur rappelle l'origine de ce système de gouver-

nement qui procède par la proscription.

Il montre les contradictions formidables du projet qui frappe les Princes en tant que citoyens, alors que les lois précédentes leur ont accordé le droit de citoyens, alors qu'ils étaient Princes.

Le projet actuel ne leur nuit pas, il les sert; il ne sert pas la République, il lui nuit.

En terminant, M. Jules Simon répudie la date et les excès de 1793, au nom des espérances et des promesses de 1789.

Entre ces deux dates, dit-il, il a coulé un fleuve de sang.

En ce moment, l'orateur est violemment interrompu par M. Peyrat, qui revendique hautement la responsabilité de 1793.

Les réclamations fort nettes de M. Peyrat, caractérisant comme il convient la République progressive de demain, se produisent malheureusement dans le bruit. Heureusement, la France le lira dans l'*Officiel*.

A 3 heures 45, la séance est suspendue pour dix minutes.

La séance est reprise à 4 heures.

M. Clamageran occupe la tribune. Il vient répondre à M. Jules Simon.

Cette parole froide, lourde et pénible, ne saurait effacer l'impression produite par l'éloquence de son prédécesseur. M. Clamageran, cela va de soi, défend le projet adopté par la Chambre et cherche à réfuter M. Jules Simon.

M. Clamageran, tout en se défendant de vouloir répondre à ce qu'il nomme « le réquisitoire de M. Jules Simon contre la politique du gouvernement », ne fait que suivre pas à pas l'argument de son adversaire.

Lui aussi estime que les Princes ne sont pas des citoyens comme les autres. On ne saurait donc les soumettre à la loi commune.

Le reste de ce discours diffus, long, sans portée, fatigue visiblement le Sénat.

M. Léon Renault termine son discours par une apostrophe directe aux gens de l'Extrême Gauche.

Il est à remarquer, dit-il, que ceux-là même qui provoquent le président du conseil à prendre des mesures de violences sont

ceux qui professent la théorie de la suppression du Sénat.

L'Extrême Gauche hurle, se sentant atteinte.

M. Renault conclut: La question ne se pose pas entre la Monarchie et la République, mais entre la République et la Révolution.

Suite de la discussion aujourd'hui mardi à 2 heures.

LE PÈRE, LE FILS ET LE REPORTER

Le prince Jérôme a eu une longue conversation avec un reporter italien qui se déclare très favorable aux Napoléons en raison de cette unification de l'Italie qui a eu de si jolis résultats pour la France.

Le reporter publie cette conversation dont nous croyons utile de reproduire quelques passages.

Le principe d'hérédité que le prince, qui signe *Napoléon* ce qu'il appelle ses manifestes, invoque de temps à autre, est écarté par lui comme dangereux dans sa conversation avec le reporter:

« Le principe d'hérédité, dit-il, est bon et utile en Italie, en Belgique, dans tous les pays où il est une institution solide, qui contribue à la prospérité et à la sécurité de l'Etat. Mais, il en est tout autrement en France; le principe d'hérédité y est la source perpétuelle des révolutions. »

Voilà une argumentation que l'étude des événements rend légèrement fantaisiste.

Passons à quelques détails plus intimes. C'est toujours le reporter qui fait parler son interlocuteur:

« Victor connaissait mes idées et il n'en était pas satisfait, car elles bornaient son rôle à celui d'un fils de famille quelconque. Ambitieux et faible — il n'est pas méchant néanmoins — c'était une proie facile et indiquée pour certains personnages du parti bonapartiste, que je trouve inutile de vous nommer, qui ne partageaient pas ma manière de penser. Ils se mirent à exploiter cette situation. Les élections générales al-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS
DEUXIÈME PARTIE
Le Club des Abandonnés

Il venait. Un honnête et touchant amour. Francine, la jolie Francine, n'y restait pas insensible. Cependant, elle eût peut-être préféré Léo... De ces deux frères, une certaine rivalité, celle que le plus jeune ne fût qu'un adolescent. C'était l'époque du voyage en Espagne, on se le rappelle, et de la première rencontre avec la jeune fille. Léonard allait entrer à l'École des Arts, Philibert partit pour l'Amérique. Au moment où il retrouvait son fils d'adoption tel qu'il était en lui n'avait faibli. « N'attends pas le congé, lui dit-il, pars pour Rome. Je te subventionnerai, mais ne t'accompagnerai pas... Il te faut l'indépendance et plus de leçons pour que ta

personnalité, pour que ton originalité se développe et s'affirme. Être soi-même, voilà ma devise; tout par l'initiative individuelle et par la liberté!... »

— Vous aviez oublié l'amour, devait lui dire Léonard en revenant de Nice, en lui confessant sa passion pour Carmélita.

— Ne désespérons pas, répliqua Philibert. C'est au contraire un stimulant de plus!... Il faut la conquérir, il faut la mériter.

Plusieurs tableaux, rapportés de Rome, justifiaient d'avance cet horoscope... Léonard se remit immédiatement à l'œuvre, afin d'achever celui qu'il destinait à l'exposition. Un atelier digne de lui l'attendait à l'hôtel Khun. On n'a pas oublié que Philibert Khun est à présent millionnaire. Il voulait que son cher Léo ne le quittât plus.

Aucun obstacle de la part de maman Bazin. Pas la moindre ingratitude de la part de son fils. On le voyait presque chaque jour à Saint-Mandé. Son retour y avait été fêté surtout par Francine, voire même par Guillaume.

On l'attendait pour fixer le jour de leur mariage, à peu près résolu dans la famille.

— Eh bien! me voici!... déclara gaiement Léonard; à quand la publication des bans?

— Tout de suite!... s'écria Guillaume.

— Ah!... minute!... l'interrompt Francine... je n'ai pas encore dit tout à fait oui!

Le pauvre Guillaume baissa le front et s'éloigna,

tout contristé, dissimulant une larme.

Sa mère le suivit; mais, après ces quelques mots murmurés à l'oreille de son plus jeune fils:

— Le bonheur de ton frère dépend de toi... C'est une dette que tu nous payerais à tous les deux!

Que signifiait cette étrange prière?... Léonard n'y réfléchit pas. Resté seul avec Francine, il la regardait. Elle le regardait aussi.

Dans les yeux de la jeune fille, une admiration naïve, toute une cueuvée de rêves qui ne demandaient qu'à prendre leur vol.

Léonard comprit qu'il fallait tout de suite leur couper les ailes.

— Petite sœur, dit-il à Francine, aimons qui nous aime. On souffre trop de ne pas être aimé!

— Est-ce qu'il est possible que ça t'arrive à toi, Léo! murmura-t-elle étonnée, déjà tout attendrie.

— Hélas! répondit-il, j'en ai grand-peur et suis encore plus à plaindre que Guillaume, car mes vœux se sont élevés bien au-dessus de ma condition... Il faudra un miracle pour qu'ils se réalisent...

— Détourne les yeux, fit-elle, et cherche plus bas... plus près...

— Impossible! déclara-t-il, c'est sans retour et pour la vie que mon cœur s'est donné... Je lui appartiens corps et âme, à elle!... Aucune autre ne la remplacera jamais...

— Pas même ta pauvre petite Francine?... hasarda celle-ci d'un ton de reproche.

— Francine, répliqua-t-il avec une douce fermeté, Francine est la fiancée, Francine sera la femme de mon frère... c'est-à-dire toujours mon amie, doublement ma sœur.

— Tu le souhaites donc?... tu le veux?

— Je t'en prie!

Elle eut un dernier regard, un dernier soupir à l'adresse de l'idéal Léonard... Puis, avec le geste et le ton d'une Parisienne qui prend son parti bravement:

— Eh bien! tope-là, petit frère, et cours le dire à Guillaume... C'est chose faite!

— Merci! conclut-il.

Et ce même mot, dix minutes plus tard, son frère s'en fit le lui répétait en l'étreignant dans ses bras.

Pas d'autre explication. Ces trois braves cœurs s'étaient compris.

La noce eut lieu quinze jours après. Radieux était le marié; la mariée, charmante.

— Te voilà mon enfant pour tout de bon, lui dit sa mère adoptive, et tu le rendras heureux, n'est-ce pas, ce pauvre Guillaume!

— Comptez-y, maman Bazin! répondit-elle, et de tout mon cœur; votre Francine a été une honnête fille, elle sera une honnête femme!

A quelques pas de là, Léonard contemplant avec

laient avoir lieu; ces messieurs avaient besoin, pour se présenter aux urnes comme mandataires du parti impérialiste, d'avoir un Bonaparte dans leur manche. Victor était « disponible », ils le prirent ! Ils l'enlourèrent, ils le séduisirent, ils l'ont acheté ! — cria le Prince, s'élevant dans un de ces éclats de colère qui sont traditionnels chez les Bonapartes.

Puis il reprit sur un ton plus calme : « En dehors du désir de se rendre indépendant, il y eut encore d'autres motifs qui l'entraînèrent dans la mauvaise voie... »

— La question religieuse ?
— La question religieuse !... Mais Victor est moins croyant que moi ! s'écria le prince. Non, ce sont d'autres raisons... Il n'y a pas eu seulement des « amis », mais aussi peut-être une « amie... »

Glissons sur ces détails donnés par le tendre père sur son fils et passons aux conseils expulsionnistes que le prince Jérôme donne au gouvernement républicain.

Dialogue entre le prince et le reporter :
« Le prince. — Cette proscription est un acte de faiblesse. Admettons même que la soirée de l'hôtel de Galliera eût pu constituer un danger pour la République, ce qu'il était naturel de faire, c'était d'expulser purement et simplement le Comte de Paris.

« Le reporter. — Par décret ? Mais M. de Freycinet ne croyait pas qu'un décret, en l'état actuel de la législation, pût être possible.

« Le prince. — Non, pas par un décret... Il aurait dû simplement donner l'ordre aux commissaires de police de la frontière d'empêcher le Comte de Paris de traverser à nouveau à son retour de Lisbonne. Il aurait porté son acte devant la Chambre qui lui aurait largement accordé un bill d'indemnité. »

Aussi pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas consulté le prince Jérôme, un 363 qui certainement eût voté tous les bills d'expulsion... des autres.

Le prince Jérôme conclut cette intéressante conversation en disant qu'à son départ « il saluera la République. »

Amen.

Chronique générale.

CLÔTURE DE LA SESSION

On annonce que les Chambres se sépareront le 10 juillet.

La session ordinaire de 1886 n'aura pas été bien longue : elle aura été encore moins fructueuse pour le pays.

**

Autant en Allemagne le gouvernement, comme l'opinion, voient avec une intime satisfaction les républicains français se lancer tête baissée dans cette triste équipée de l'expulsion des princes, autant en Russie cette iniquité provoque au sein des régions gouvernementales aussi bien que parmi celles de la presse une profonde indignation. Les appréciations de l'organe semi-officiel, le *Journal de Saint-Petersbourg*, sur

une douce satisfaction toutes ces promesses d'avenir qui étaient son ouvrage. L'ami Philibert lui dit tout bas :

— Ça te portera bonheur !

— Oh ! fit-il avec incrédulité, qui sait même s'il me sera permis de la revoir ?

— Tu la reverras dès demain, à trois heures... Je me suis chargé de te prévenir qu'elle t'attendra.

— Quoi ! vous la connaissez ?

— Oui.

— Comment ?

— Mes relations américaines ne m'autorisaient-elles pas à me faire présenter chez la marquise de Rios... Le portrait fait par toi décore le grand salon... J'en ai fait l'éloge sincèrement, car tu n'as rien encore produit de plus beau... L'amour l'inspirait.

— Un amour sans espoir !... Elle est riche, elle est noble, ambitieuse.

— Nous lui ferons comprendre... et j'ai déjà commencé, que la plus haute ambition qu'elle puisse concevoir, c'est l'alliance et le nom d'un grand artiste...

— Dans dix ans... vingt ans...

— Dès l'exposition qui va prochainement s'ouvrir, et où tu enverras, non-seulement ton tableau, mais encore son portrait... avec quelques retouches... C'est convenu... Demain la reprise des séances de Nice.

l'action du cabinet Freycinet et de notre Chambre des députés dans cette conjoncture, laissent clairement entrevoir combien on a été froissé à la cour de Russie de l'inconvenance inqualifiable de nos républicains, qui ont argué, comme principal grief contre les princes, de la soirée de l'hôtel de Galliera, à laquelle assistaient le frère de l'Empereur Alexandre III et toute l'ambassade de Russie.

Aujourd'hui la *Novogé-Vremje* sa fait l'écho des sentiments de réprobation que les agissements de nos gouvernants ont produits chez la nation Russe :

« Exiler les princes dans les conditions que l'on connaît, dit l'organe le plus important du parti panslaviste, ce serait agir sans le moindre tact et de façon à nuire considérablement aux relations internationales de la France; ce serait susciter le plus vif mécontentement chez certaines cours européennes, dont la bienveillance ne devrait cependant pas être considérée en France comme une chose indifférente, vu l'hostilité qui se manifeste de plus en plus à Berlin contre ce pays. »

**

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Nous tenons de source autorisée les renseignements suivants au sujet des dernières résolutions prises par les princes d'Orléans.

« Le Comte de Paris a fixé son départ au lendemain même du vote de la loi d'expulsion par le Sénat, avant même la promulgation de la loi.

« Ce jour-là même sera publié un manifeste dans lequel il dira que, citoyen français, il obéit à la loi spontanément et sans attendre qu'on emploie la force; il ajoutera qu'en même temps il proteste contre un bannissement qui n'a été provoqué que par des calomnies.

« Les députés et sénateurs royalistes ayant témoigné le désir de lui faire leurs adieux, le Comte de Paris a répondu qu'il les recevrait volontiers au château d'Eu avant son départ. De là ils accompagneront Son Altesse Royale jusqu'au Tréport.

« Ajoutons que le gouvernement, apprenant la démarche projetée par les membres royalistes du Parlement, a interdit aux compagnies de chemins de fer d'organiser aucun train spécial.

« Les voyageurs devront donc se résigner aux moyens de transport ordinaires.

« En ce qui concerne les autres princes d'Orléans, il a été convenu, en conseil de famille, que toute décision était ajournée jusqu'à la promulgation de la loi d'expulsion. »

**

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« Le *Journal des Débats*, d'ordinaire bien renseigné et dont la bonne foi a dû être surprise, a publié une correspondance reproduisant une information déjà donnée par un autre journal.

« Le correspondant allemand affirme qu'il aurait été fait, auprès de Monsieur le Comte de Paris, des démarches pour obte-

Nous renonçons à peindre la joie, la reconnaissance de Léonard.

— Ah ! mon ami, mon père ! balbutia-t-il éperdu, vous me rendez l'espoir, vous me rendez la vie !... Ah ! si vous saviez comme je l'aime !

— Eh ! je m'en doutais bien. C'est pourquoi j'ai voulu m'assurer qu'elle le mérite...

Déjà le regard de l'amant interrogeait l'ami.

— Superbement belle, répondit Khun, et d'une intelligence rare... Un peu coquette, c'est son droit. Mais, je crois l'avoir bien jugée, elle a du cœur, et si tu ne le remplis pas encore tout entier, on t'y garde du moins la place.

Léonard avait saisi la main de Philibert, il l'a portée vivement à ses lèvres.

— Fou, conclut celui-ci; je ne suis pas elle... Mais comme tu le disais tout à l'heure, ton second père, et qui dotera son fils... Nous le ferons savoir, quand il en sera besoin, à la marquise de Rios.

.....
Inutile, n'est-ce pas, d'ajouter que Léonard fut exact au rendez-vous ? Il y avait quinze jours de cela.

L'exposition de peinture allait s'ouvrir le lendemain du jour où, pour ces quelques explications, nous avons cru devoir suspendre notre récit.

(A suivre.)

nir la garantie d'un emprunt, destiné, sous certaines conditions, à liquider la situation du défunt roi de Bavière.

« Nous sommes autorisés à donner à cette affirmation le démenti le plus net et le plus complet. »

REVUE FINANCIÈRE.

Le mouvement de hausse paraît arrêté sur nos rentes. On traite le 3 0/0 ancien à 82 60, l'amortissable à 85 50 et le 4 1/2 0/0 à 110 30.

L'action du Crédit Foncier est l'objet de demandes à 1 378; on a même fait 1 385. Les obligations Foncières et Communales à lots 1879, 1880 et 1885 ont été l'objet des achats les plus suivis.

La Société Générale est à 455 et 457. Les dépôts faits aux caisses de la société n'ont jamais atteint un chiffre aussi élevé qu'aujourd'hui. C'est un signe caractéristique de la confiance du public.

On négocie l'action de la Banque d'Escompte à 473 et 477.

La Société de Dépôts et Comptes Courants est à 603, à ce cours elle rapporte 7 0/0.

La vente des valeurs à lots est devenue une opération courante. L'appât du lot à gagner séduit les acheteurs et l'on oublie volontiers que, s'il y a beaucoup d'appelés, les élus sont très rares.

Voulez-vous faire une opération beaucoup plus sûre, en payant à terme la somme nécessaire ? Assurez-vous sur la vie au profit de votre femme ou de vos enfants. Là, le lot est sûr : c'est le capital stipulé dans la police. Il sera acquis tôt ou tard, mais ce sera certainement un jour. Et quel jour ? Celui de votre décès, c'est-à-dire celui où vous disparaîtrez, enlevant à votre famille son soutien et son protecteur.

Voilà donc une supériorité réelle sur l'obligation à lot. Celle-ci peut ne donner au remboursement qu'un mince capital et jamais le lot. La police d'assurance sur la vie garantit le lot premier à une échéance indéterminée, mais qui aura lieu fatalement : le décès de l'assuré.

D'autre part, dans les deux cas, vous payez votre titre à tempérament, c'est la vente à crédit d'une fortune. Seulement, dans les obligations à lots, la fortune peut ne pas vous échoir; dans l'assurance sur la vie, elle vous échoit toujours.

Les pères de famille, les époux soucieux de l'avenir ne peuvent pas hésiter à adopter cette dernière combinaison. C'est un mode d'épargne merveilleux, donnant satisfaction à tous les intérêts, à tous les devoirs. Et quand on le réalise avec nos jeunes Compagnies d'assurances sur la vie, on remplit par surcroît son devoir de citoyen, en laissant fructifier en France cette partie du revenu annuel. Nous le répétons : Voulez-vous acheter à crédit une obligation à lot et gagner le lot à coup sûr : assurez-vous sur la vie aux Compagnies françaises.

L'action de Panama est à 450 après 455 et 460. Le projet relatif à l'émission d'obligations à lots vient d'être soumis aux Chambres par le ministre des travaux publics. Il ne peut tarder à être discuté.

Le rapport présenté par M. de Lesseps à l'assemblée générale des actionnaires de Suez paraît avoir été fort bien accueilli.

On sait que les résultats de 1885 attestent, au point de vue commercial, malgré la crise, une augmentation de trafic. On a surtout beaucoup remarqué le passage du rapport relatif aux anciennes prévisions des journaux anglais. Il fallait, disait-on, 50 ans et deux milliards pour ouvrir un canal qui ne rapporterait pas 4 1/2 0/0. Or le canal a été ouvert et il produit 17 0/0.

Les demandes en polices spéciales A B de l'Assurance Financière ont été très-nombreuses au siège social, rue Louis-le-Grand, à Paris. Placement à 5 0/0 sans dépréciation possible.

Sur le marché du comptant nous remarquons de très-nombreux achats sur l'obligation Economique qui est à 359 75. Ce titre qui offre toutes les garanties désirables de sécurité ne tardera pas à atteindre des cours plus élevés.

L'action du Crédit Lyonnais a été plus faible cette semaine à 523. On se préoccupe de la situation de la Foncière Lyonnaise telle qu'elle ressort du compte rendu présenté aux actionnaires. L'opinion des financiers compétents est que la société sera forcée ou de procéder à la liquidation ou de faire un appel de 250 fr. sur les actions. La liquidation paraît être le parti le plus sage.

Les actions de nos Compagnies de chemins de fer ont été l'objet de négociations assez nombreuses. Les obligations sont très fermes.

Nouvelles militaires.

RÉPARTITION DU CONTINGENT MILITAIRE

A partir du 4^{er} juillet prochain, les vingt classes astreintes au service militaire se trouveront réparties de la façon suivante :

Armée active : classes de 1881, 1882, 1883, 1884 et 1885.

Réserve de l'armée active : classes de 1877, 1878, 1879 et 1880.

Armée territoriale : classes de 1872, 1873, 1874, 1875 et 1876.

Réserve de l'armée territoriale : classes de 1866, 1867, 1868, 1869, 1870 et 1871.

La classe de 1885, quoique non encore appelée sous les drapeaux, sera comprise, à partir du 4^{er} juillet, dans l'armée active, et le temps de service des hommes compris dans son contingent comptera à partir de cette date.

Dimanche, le 12^e chasseurs, l'ancien régiment du duc de Chartres, a donné, comme

nous l'avions annoncé, un carrousel dont le produit était destiné à élever, dans le quartier de Rouen, un monument aux soldats morts en 1870 71. Le succès a dépassé toutes les espérances. Une foule, qu'on peut évaluer à plus de vingt mille personnes, s'est rendue au Champ-de-Mars.

Un fait assez curieux, et absolument authentique, à propos du carrousel dimanche à Rouen.

On se souvient du bruit qui courut, à la Bourse de Paris, d'une manifestation de 12^e chasseurs, à Rouen. Voici l'explication que nous pouvons fournir à ce sujet et garantir.

Les sous-officiers se livraient, dans la répétition du carrousel, à différents exercices. Une foule de curieux suivait d'assez près ce spectacle, applaudissant aux succès bien portés. Les militaires, eux aussi, étaient leurs camarades lorsqu'ils s'élevaient distingués. Tout à coup, ils crièrent : « Vive Leroy ! » La foule répéta : « Vive Leroy ou « le Roi ». Un Parisien télégraphia immédiatement à Paris la nouvelle, qui fut sensation.

Le malheureux chasseur qui se nomme Leroy et qui, avec ce nom royaliste, est doué d'une merveilleuse adresse, était de se douter de l'effet qu'il avait produit.

Le même régiment renferme un homme qui s'appelle l'Empereur; un autre, Orléans; un autre, Napoléon.

Pourvu qu'on n'aille pas les expulser !

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

NOS DÉPUTÉS

MM. Berger et Merlet, députés de Maine-et-Loire, ont déposé avant-hier, sur le bureau de la Chambre, 18 pétitions émanant de 1,088 propriétaires et vigneronniers de communes de Doué-la-Fontaine, le Puy-Notre-Dame, la Fosse-de-Tigné, Concouron, Somloire, Denezé, Chanzeaux, Forges, Verchers, Noyant-la-Plaine, le Thoury, Chemellier, Beaulieu, Montilliers et Mesp.

Nous croyons devoir rappeler à tous ceux qui ont encore entre les mains des formulaires de pétitions qu'il importe qu'ils les adressent sans retard à nos honorables députés.

M. BLAVIER AU SÉNAT

On lit dans l'*Anjou* :

« Il est de notre devoir d'adresser nos remerciements à M. Blavier, sénateur de Maine-et-Loire, qui, dans les deux dernières séances de Sénat, a fait tous ses efforts pour obtenir une situation meilleure pour le profit des Sociétés de secours mutuels libres. L'amendement qu'il proposait, § 1^{er} de l'article 3 était excellent. L'adoption eut fait de la loi une loi très libérale; mais le Sénat ne voit pas cela; mais les Sociétés libres, et M. Blavier n'a pas réussi. Toutefois, notre vaillant député a obtenu des explications et des engagements qui seront très précieux pour les catholiques qui s'occupent des Sociétés des institutions économiques. C'est pourquoi nous le remercions au nom de nos amis. »

Au moment où paraissent ces lignes, le *Journal de Maine-et-Loire*, nous préparions à rendre hommage au député qui nous a fait connaître ses intentions à toutes les justes causes. Il nous est plus agréable de nous associer aux vœux de notre confrère qui a tenu compte de nos pensées de tous, mieux que nous n'aurions pu le faire nous-mêmes.

LES DRAMES DE L'AMOUR

Nous pouvons compléter aujourd'hui nos premiers renseignements que nous avons donnés hier relativement à la tentative de suicide du quartier des Ponts.

C'est par chagrin d'amour que ce jeune homme a voulu mettre fin à ses jours.

Louis Beillard, âgé de 21 ans, habitant rue de la Visitation, à Saumur, est depuis d'une jeune fille qu'il courtisait depuis ans. Tout allait bien jusque-là. Mais, soudainement, survint un nouveau prétendant, qui mit un grand trouble dans l'esprit amoureux. La jeune fille sembla se laisser aller à une violente jalousie. Enfin,

derrière, il voulut avoir une dernière explication. Il se rendit chez sa fiancée, et eurent ensemble un orageux entretien, à la fin duquel il écrivit fiévreusement un billet qu'il lui remit pour sa famille.

A peine la jeune fille était-elle partie, que Beillard se frappait de sept coups de cou-

teau. Justement effrayée de l'état de surexcitation dans lequel se trouvait l'amoureux jeune homme, la fiancée fit part à son père de sa frayeur; ils pénétrèrent bientôt ensemble dans la chambre, et là un terrible spectacle s'offrit à leurs yeux. Lucien Beillard était allé sur un lit, le couteau avec lequel il venait de se frapper gisait par terre, et le sang, sortant en abondance des nombreuses blessures qu'il s'était faites, coulait jusque sur le plancher.

La famille de la victime, aussitôt informée de ce triste événement, se rendit près du blessé. On courut chercher un médecin.

Le docteur Bontemps, fort heureusement rencontré, s'empressa de donner les premiers soins; il trouva les blessures assez graves, et Beillard très affaibli par la perte d'une grande quantité de sang.

Le médecin conseilla de faire transporter le blessé à l'hôpital, dès que son état le permettrait. Ce n'est que ce matin, à 8 heures 1/2, qu'on put le faire. Là il recevra des soins plus attentifs, et que demandent son état qui, bien que grave, ne met pas sa vie en danger.

En signalant, dit le Journal de Maine-et-Loire, les cantons dont la population dépasse 20,000 habitants, nous avons omis le canton Nord-Ouest d'Angers qui renferme 23,909 habitants. Ce qui porte à sept au lieu de six les cantons placés dans cette catégorie et à quarante et un la nombre des conseillers généraux, actuellement de trente-quatre.

A moins toutefois que le recensement de 1886 ne constate une diminution dans deux ou trois cantons qui, en 1881, comptaient seulement quelques centaines d'habitants au-dessus de 20,000.

Deux cantons au-dessus de 20,000 habitants renouvellent cette année leurs conseillers; ce sont Angers (Nord-Est), représenté par M. Maillé, républicain, et Angers (Nord-Ouest), représenté par M. Oriolle, conservateur.

CHÉMIN DE FER DE L'ÉTAT

La ligne entre Paris et Bordeaux

Les renseignements suivants ont été communiqués au journal de M. Wilson :

L'administration des chemins de fer de l'Etat livrera au public, à partir du dimanche 11 juillet, la section de Saumur à Château-du-Loir, dont l'ouverture aura pour conséquence de relier la partie nord et la partie sud de ses lignes, et de former un réseau non interrompu.

L'ensemble de ces lignes constituera une grande artère qui traversera des départements importants; aussi, l'administration s'en est-elle décidée d'établir, dès le 14 juillet, des trains rapides qui mettront en communication directe les villes de Paris, Versailles, Rambouillet, Chartres, Château-du-Loir, Saumur, Niort, La Rochelle, Rochefort, Saintes, Royan, Les Sables-d'Olonne et Bordeaux.

Deux trains express, l'un de jour et l'autre de nuit, desserviront rapidement ces diverses localités.

Les départs de Paris-Montparnasse auront lieu à 7 h. 55 du matin et du soir.

Les départs de Bordeaux-Saint-Jean, à 6 h. 40 du matin et à 3 h. 30 du soir.

Le trajet de Paris aux Sables-d'Olonne, et vice versa, s'effectuera en 10 heures, sans transbordement. Celui de Paris à Royan s'effectuera également sans transbordement, en 12 heures environ.

Par suite du raccourci que procurera l'ouverture de la ligne de Cavaignac à Bordeaux (via Ambarès), le trajet du train rapide entre Nantes et Bordeaux sera abrégé de plus d'une heure.

Par suite d'une entente avec la Compagnie de l'Ouest, la partie de la ligne de Paris à Brest, comprise entre Paris et Chartres, soit 87 kilomètres, devient commune aux deux réseaux. L'Etat expédiera les trains partant de Paris-Montparnasse, et l'on ira de Paris à Saintes sans changer de voiture.

Au-delà de Chartres, la ligne rencontre, à Courcelles, un embranchement se dirigeant sur Château-dun et Patay; à Bessé-sur-Braye

se détache l'embranchement de Saint-Calais; à Pont-de-Braye, une ligne allant à Vendôme et Blois.

La ligne atteint alors Château-du-Loir, petite ville d'où partiront les trains de Saint-Calais et de Blois et où viennent se souder les lignes du Mans et de Tours. Tout ce réseau existe depuis longtemps.

La nouvelle section à ouvrir le 4 juillet se dirige sur Château-la-Vallière, où le chemin de fer à voie étroite de Port-Boulet à Château-aux-Bois a déjà une station, puis, par Noyant, atteint, à 286 kilomètres de Paris, la gare de Saumur-Orléans.

La ligne franchit la Loire, laisse à droite la station de Saumur (État), croise à Montreuil-Bellay les lignes de Loudun, Poitiers et Angers. A Thouars, elle traverse la ligne de Tours aux Sables-d'Olonne et envoie un autre embranchement sur Loudun. A Airvault, se détache un embranchement sur Moncontour; à Parthenay, l'embranchement de Poitiers.

La ligne atteint ensuite Niort, à 326 kilomètres de Paris. Là, elle rencontre les lignes de Fontenay-le-Comte, Bressuire, Poitiers, Ruffec et La Rochelle.

Elle passe à Saint-Jean-d'Angély et vient s'embrancher à Taillebourg, sur la ligne de Nantes à Coutras, qu'elle empruntera jusqu'à Cavaignac pour atteindre Bordeaux.

Les communes de Neuillé et de Trèves-Cunault ont inscrit chacune 30 fr. à leurs budgets pour l'Institut Pasteur.

Par décision de M^r l'évêque : M. l'abbé Choleau, vicaire à Jumelles, a été nommé curé de Courchamps.

M. Valabardon est nommé receveur des contributions indirectes à Vihiers, en remplacement de M. Gouet, appelé à Coulonges (Deux-Sèvres).

La procession de la Fête-Dieu à Angers aura lieu dimanche prochain, 27 juin, et suivra le parcours ordinaire pour se rendre au reposoir du Tertre.

Départ de la Cathédrale à 9 heures et demie du matin.

Les journaux de Poitiers publient l'itinéraire de la procession générale du Saint-Sacrement des six paroisses réunies de la ville, qui aura lieu dimanche prochain.

La procession sortira vers 10 heures de la cathédrale.

MONSIEUR

Nous lisons dans l'Autorité :

« Le petit Goblet a deux façons d'être poli : l'une, mauvaise, à l'usage de Paris, et l'autre, bonne, à l'usage de la province.

« On sait avec quelle affectation le susdit Goblet appelle les dignitaires de l'Eglise Monsieur, soit à la Chambre ou au Sénat, soit dans sa correspondance affichée.

« Or, tandis qu'il voyageait récemment dans l'Ouest, en compagnie de M. Boulanger, il s'arrêta à la préfecture d'Angers, où il reçut les fonctionnaires et les autorités du chef-lieu.

« A l'entrée de M^r Freppel, le tarbin, à qui, évidemment, on avait fait la leçon, annonça avec la solennité d'un laquais bien stylé selon la mode républicaine :

« — Monsieur l'évêque d'Angers !

« Mais le petit Goblet, se précipitant au-devant du prélat, les deux mains tendues, s'empressa de corriger cette inconvenance en saluant l'évêque par ce mot :

« — Monseigneur !

« En changeant de milieu, le petit Goblet se civilise.

« Dans l'Anjou, pays catholique, il ne craint pas d'appeler un évêque Monseigneur. A Paris, dans la promiscuité des républicains, il dit *Mossieu*... comme le laquais de la préfecture d'Angers. »

LE DÉPART DU GÉNÉRAL CARREY DE BELLEMARE

Le bruit du départ de Tours de M. le général Carrey de Bellemare prend de la consistance, dit le Journal d'Indre-et-Loire.

Tous les journaux des départements voisins se trouvent d'accord avec nous pour dire que le commandant du 9^e corps d'armée sera prochainement remplacé à Tours.

Symptôme encore moins rassurant pour

le général et de nature à nous confirmer dans nos craintes au sujet de son déplacement : il paraîtrait qu'à la suite de différents démêlés qu'il a eu en ces derniers temps avec M. Fournier, l'hôte du grand commandement ne serait plus du tout, comme il l'avait dit en arrivant à Tours, « en communion d'idées » avec le conseil municipal.

De sorte que le protecteur naturel du général qui eût pu en ces pénibles circonstances intercéder pour lui, M. le maire de Tours, lui a depuis une huitaine tourné les talons, l'abandonnant à son malheureux sort.

O inconstance des choses humaines !

La population de la petite ville de Loches (Indre-et-Loire) est, d'après le dernier recensement, de 5,183 habitants.

Augmentation sur l'ancien recensement de 1881 : 37 habitants.

M^r Le Hardy du Marais, évêque de Laval, est mort dimanche dans sa ville épiscopale, à l'âge de 53 ans. Il était malade depuis longtemps et depuis plusieurs mois ne pouvait remplir ses fonctions épiscopales. Il avait été promu au siège de Laval en mai 1876.

On lit dans l'Union, de Quimper :

« Une décision du ministre des cultes, notifiée à M. Jézéquel, recteur de Cléder, le prévient que, s'il n'a pas quitté le presbytère de cette paroisse le 4^e juillet prochain, il cessera, à partir de cette date, de recevoir son traitement. »

Or, M. Jézéquel est âgé de quatre-vingt-trois ans, et il y a cinquante ans qu'il est recteur de Cléder. Voilà comment se continue la persécution odieuse et ridicule par sa mesquinerie, par laquelle le gouvernement croit se grandir aux yeux des radicaux.

A Montaigne, M. Goblet affirmait il y a huit jours qu'il ne voulait pas persécuter la religion. Quelle hypocrisie !

Après ces promesses, le ministre s'acharne sur un ecclésiastique, vieillard de 83 ans. Quelle lâcheté !

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80

Gobelins... — 4.00 — 0.90

A trous... — 4.40 — 4.00

F^o Fournès... — 1.40 — 4.00

Nubienne... — 4.45 — 4.00

CONSEILS ET RECETTES.

Nous recommandons aux bouchers de la ville la recette suivante, que nous trouvons dans un recueil très sérieux :

« Un Français, qui a séjourné longtemps à Genève, rapporte que les bouchers de cette ville possèdent, depuis un temps immémorial, un moyen pour garantir de l'approche des mouches les viandes qu'ils étalent; et les étrangers qui visitent les boucheries de cette ville sont surpris de voir la quantité innombrable de ces insectes qui tapissent les murs extérieurs de l'étable, sans qu'aucun ose arriver jusqu'à la viande.

« A force de questions à toutes les personnes instruites de Genève, j'ai appris, dit-il, que c'est à l'odeur de l'huile de laurier que l'on doit cet avantage. Cette huile, dont l'odeur, quoique un peu forte, n'est pas insupportable, fait fuir les mouches, et elles n'osent approcher des murs ou des boiseries qui en ont été frottés. J'en ai fait l'essai, et j'ai garanti de l'approche des mouches les dorures de cadres de plusieurs glaces. »

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 19 juin :

Eden théâtre : *Brahma*; Les expériences du frein Diaz; Les troubles de Buda-Pesth; Les spahis à Paris; Salon de 1886, par Olivier Merson. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Auguste Boisard. — Echechs. — Le monde financier. — Récréations de la famille. — Exposition canine. — Rébus.

GRAVURES: La bataille des fleurs aux Tuileries. — En dérive, tableau de M. Renouf. — Les costumes de l'armée portugaise. — Défilé des troupes pendant la grande revue. — Les théâtres d'été: *Brahma*. — Les expériences du frein Diaz. — Autriche-Hongrie: démonstration des étudiants de Buda-Pesth. — Les spahis à Paris: Leur arrivée au jardin du Palais-Royal. — Exposition canine de 1886: *Marco*, griffon d'arrêt français.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

La 59^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^o.

L'auteur y continue l'étude de *Wurtemberg*. Outre une carte du district de Neckar, quatre gravures ornent le texte: ce sont des vues de Gmünd, du château de Lichtenstein, de Pray, aux environs de Stuttgart, et de Ludwigsbourg.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleur, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE FRANCS D'ACQUISITION. ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (13^e année) E. SIMON, directeur.

Mercredi 23 juin 1886,

AVEC LE CONCOURS DE M^{lle} Marie KOLB de l'Odéon,

M. ÉMILE PETIT (Gaité), M. COURCELLE (Variétés), M. BERVILLE (Gaité), M^{lle} JENNY ROSE (Gaité), M^{lle} RACHEL CASSOTHY (Gaité), M^{lle} CLAUDIA (Variétés), M^{lle} MIRECOURT (Palais-Royal), M^{lle} ALINE LAURENT (Gaité).

LA DOCTORESSE

Comédie en 3 actes, de MM. Paul Ferrier et Henri Bocage.

M^{lle} Marie Kolb jouera le rôle de la Doctoresse.

DISTRIBUTION :

Alfred Frontignan... MM. Émile Petit. Baiting... Courcelle. Edmond... Berville. Serquigny... Dherbilly. Gaston... Myrtil. Montargis... Darrois. Des Cerceaux... Girard. Angèle (la Doctoresse)... M^{lle} Marie Kolb. Loveley... Rachel Cassothy. Arabelle... Jenny Rose. Betzy... Mirecourt. Berthe Montargis... N. Frankowska. Gertrude... Claudia. Julie... Aline Laurent. Un commissaire... MM. Leroux. Un client... Meliogue.

On commencera par :

CHEZ L'AVOGAT

Comédie en 1 acte, jouée par M. Dherbilly et M^{lle} Jenny Rose.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 27 Juin 1886.

Versements de 106 déposants (18 nouveaux), 23,686 fr. 29 c.

Remboursements, 27,299 fr. 41 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux; des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODBT, propriétaire-gérant.

CANAL DE SUEZ

Assemblée du 8 juin 1886.

Extrait du rapport de M. Ferdinand de Lesseps.

Le rapport entier est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, 9, rue Chartras, Paris. Recettes de l'exercice 1885. 65.049.945,21 Dépenses de toute nature... 31.021.178,19

Bénéfice de 1885... 34.028.767,02 Le mouvement maritime de 1885 a été de 3,624 navires et de 6,335,753 tonnes nettes officielles, procurant une recette de 60.057.259 fr. 97.

C'est, comparé à 1884, une augmentation de 10,35 p. 100 pour le nombre des navires et 7,91 p. 100 pour le tonnage.

La crise commerciale, industrielle et maritime, qui a pesé si lourdement sur tous les trafics en 1885, n'a pour ainsi dire pas touché votre entreprise. La violence et l'universalité de cette crise sont démontrées par les diminutions des recettes des chemins de fer ainsi que par le ralentissement des échanges. En 1885, les chemins de fer français accusent une diminution de recettes de 37 millions de francs, les chemins de fer anglais ont perdu 21 millions 200,000 fr. Le commerce de la France a diminué de 175 millions de francs. Le commerce des Etats-Unis a diminué de 475 millions 600,000 fr. Le commerce de l'Angleterre a diminué de 1 milliard 13 millions de francs.

Si le trafic du Canal maritime de Suez n'a pas souffert, en 1885, de la crise universelle, c'est que les diminutions de taxes ont permis des créations d'entreprises nouvelles, des augmentations de lignes maritimes existantes.

Nous sera-t-il permis, en constatant les résultats obtenus par votre entreprise aux moments si difficiles que le monde traverse, de rappeler comment on appréciait, jadis, votre clairvoyance et votre énergie ?

Voici ce que publiait un des journaux les plus autorisés de l'Europe, à une époque où une violente spéculation à la baisse était tentée contre les actionnaires du Canal de Suez :

« Partout, même en Egypte, règne cette opinion, que le Canal, s'il est jamais praticable, ne saurait en tout cas être susceptible de produit. Beaucoup de personnes assurent qu'il ne pourra jamais donner un intérêt de 4 1/2 0/0 au capital qui sera dépensé. »

« Les ingénieurs employés sur les lieux avouent qu'avec les ressources dont on dispose actuellement en travailleurs, il faudra au moins cinquante ans pour mener les travaux à bonne fin. »

« Combien faudra-t-il consacrer de millions pour arriver au but ? c'est ce qu'il serait difficile de calculer ; mais, ce qui est certain, c'est qu'il y a des actions offrant plus de garanties de sécurité que n'en offrent celles du Canal de Suez. »

En réalité, le Canal qui ne devait être exécuté qu'après cinquante ans

de labours, a été exactement inauguré, selon la promesse faite le 17 novembre 1869 ; — et l'entreprise que beaucoup de personnes assuraient ne pouvoir jamais donner 4 1/2 0/0 donne pour 1885, c'est-à-dire pour l'année de crise la plus intense du siècle, un revenu de 17 0/0, et le Canal maritime de Suez, sachez-le, en tant que trafic, n'en est qu'à ses débuts. (470)

Etudes de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n^o 28.

Et de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

SUR LICITATION En 3 lots,

En l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet :

1^o UNE MAISON D'HABITATION

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 64, occupée par M. Bureau ;

D'un revenu annuel de 900 francs. Sur la mise à prix de 11,000 fr.

2^o UNE MAISON D'HABITATION

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 18, occupée par M. Dulour, charcutier ;

D'un revenu annuel de 800 fr. Sur la mise à prix de 10,000 francs.

3^o ET UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Vaulanglais, commune de Bagneux,

Comprenant : pavillon, cave, cellier, jardin, vigne et potager ;

D'une contenance totale de 63 ares 96 centiares.

Sur la mise à prix de 3,000 fr. Total des mises à prix : 24,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 4 juillet 1886, à une heure de l'après-midi.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier, n^o 28 ;

2^o A M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3^o Et à M. TAVEAU, Nicolas, géomètre-expert au Pont-Fou-chard, commune de Bagneux.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER MEUBLÉE OU NON UNE MAISON

Sise rue du Temple, n^o 17 ;

Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher, au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette ; au second étage, de chambre à coucher à feu ; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^e GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nautilly. (437)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER Pour le 24 Juin 1886 UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin, Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER Pour le 24 Juin 1886.

Belle et Grande MAISON

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 400 m. de la gare de Brézé.

Potager, pompes et réservoirs à eau, clos de terre et vigne y appartenant, d'une contenance d'environ 1 hectare.

S'adresser à M^e Lecompte, notaire à Brézé. (326)

A LOUER Pour la Saint-Jean 1887, MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n^o 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A LOUER PRÉSENTMENT

GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable, Pour noces, banquets, bals,

Comprenant : Grand CABE avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fou-chard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

A LOUER Pour la Saint-Jean 1887 DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément Situés rue Dacier, n^o 23,

Occupés par M. Oufay et Percher.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

A VENDRE Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

OCCASION

A CÉDER un Fonds de Menuiserie, avec trois établis, outillage complet, bois de différentes essences.

Prix extrêmement avantageux. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser.

S'adresser au bureau du journal.

Les Magasins du Printemps SAUMUR

Demandent un garçon de magasin, muni de bons certificats.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENT

Vieux chêne et noyer sculptés Spécialité de salles à manger

H. HARDY

Levée-Neuve, Saumur

A l'honneur d'informer le public qu'il met en vente, pendant le mois de ce mois, un choix considérable de salles à manger à des prix de toute concurrence.

Salle à manger vieux chêne, grande taille, colonnes torsadées, autres, tables à rallonge, palmiers, 6 chaises au choix.

400 francs net.

Salle à manger Henri II, buffet, crédence et vaisselier, avec vitrine de couleur, table à estrade avec longes, 6 chaises assorties.

500 francs net.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMA,
Psoriasis, Acné, etc.
des PLAIES et
ULCÈRES VARICÉLUX
considérés comme incurables
par les Médecins de la Faculté.
Le traitement est simple,
naturel et sans danger. Il est
la source de guérison pour
tous les cas de ces affections.
S'adresser à M. LEBLANC,
11, rue de la République, à
SAUMUR. CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapoca J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUET, confiseur, GARRAUD-RATOUX, fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUIN 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 77	83	Est	801 25	798 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	529	529
3 % amortissable.	85 70	85 93	Paris-Lyon-Méditerranée.	1212 50	1212 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528	529	Est	386	384
3 % (nouveau)	106 80	106 95	Midi	1165	1160	— 1865, 4 %	529 50	528	Midi	398	393
4 1/2 %	110 40	110 50	Nord	1575	1580	— 1869, 3 %	414 50	414 50	Nord	399 75	399 75
4 1/2 % (nouveau)	106 80	106 50	Orléans	1325	1327 50	— 1871, 4 %	405	405	Orléans	396 50	396 50
Obligations du Trésor.	522 50	510	Ouest	865	865	— 1875, 4 %	519 50	518	Ouest	392 50	392 50
Banque de France.	4210	4195	Compagnie parisienne du Gaz.	1420	1422 50	— 1876, 4 %	517	517	Paris-Lyon-Méditerranée.	391 50	391 50
Société Générale.	456 25	456 25	Canal de Suez.	2115	2117 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	527 75	527 50	Paris-Bourbonnais	386	386
Comptoir d'escompte.	1065	1060	C. gén. Transatlantique.	495	496 25	Obligations communales 1879.	471	472	Canal de Suez.	586	586
Crédit Lyonnais.	522 50	522 50	Russe 5 0/0 1870.	102 50	102 50	Obligat. foncières 1879 3 %.	472 50	471 75			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1380	1380				Obligat. foncières 1883 3 %.	390	388 50			
Crédit mobilier.	208 75	205									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans			LIGNE DE L'ÉTAT												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY			MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR			SAUMUR - BOURGUEIL			BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Matin	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.													
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)													
9	18	matin, omnibus-mixte.													
1	21	soir,													
3	28	rapide.													
7	15	omnibus.													
10	42	(s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.													
5	31	omnibus.													
9	36	rapide.													
12	48	soir, omnibus-mixte.													
4	34	—													
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)													
10	24	express-poste.													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 8 heures 56 ; à Tours à 9 heures.															